



Pays de la Loire

recensement
agricole
2010

L'aviiculture : une filière bien ancrée dans les Pays de la Loire

En 2010, l'aviiculture ligérienne concerne près de 4 600 exploitations et 18 % des moyennes et grandes exploitations. Elle génère 22 % de la production agricole régionale et concentre 24 % du potentiel de production national avicole, ce qui la place au deuxième rang, derrière l'aviiculture bretonne (31 %). Au cours de la décennie, l'aviiculture s'est structurée en exploitations sociétaires de plus grande dimension économique. Ainsi, en 2010, les formes sociétaires concentrent 82 % du parc de bâtiments destinés aux poules pondeuses et 67 % de celui dédié à la production de volailles de chair. Neuf exploitations sur dix détiennent des volailles de chair, principalement des poulets dont les effectifs présents progressent de 13 % en 10 ans. La capacité des poulaillers de poules pondeuses augmente dans le même temps de 36 %. A cela s'ajoute la recrudescence du nombre d'exploitations s'orientant vers de la production sous Label. L'activité d'accoupage confirme sa première place en Pays de la Loire.

Selon le recensement de l'agriculture, près de 4 600 exploitations ont une activité avicole¹ en 2010, contre 5 500 en 2000, soit 17 % de moins. Cependant, les Pays de la Loire résistent mieux à l'érosion des élevages avicoles que les autres bassins de production, comme la Bretagne (- 26 %) ou encore l'Aquitaine (- 34 %). En 2010, la région confirme sa seconde place en termes de capacité de production avicole, derrière la Bretagne. Ainsi, 28 % de la superficie nationale des bâtiments destinés aux volailles de chair et 12 % de la capacité des poulaillers de poules pondeuses se concentrent dans les Pays de la Loire. Avec la Bretagne, l'Ouest détient plus de la moitié des bâtiments d'élevage avicole, tant en volailles de chair qu'en volailles de ponte.

L'aviiculture ligérienne gagne un point par rapport à 2000

Poids de l'aviiculture dans l'économie agricole régionale, mesuré par la PBS

	2000	2010
Loire-Atlantique	15 %	17 %
Maine-et-Loire	12 %	15 %
Mayenne	16 %	15 %
Sarthe	27 %	30 %
Vendée	37 %	37 %
Pays de la Loire	21 %	22 %

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

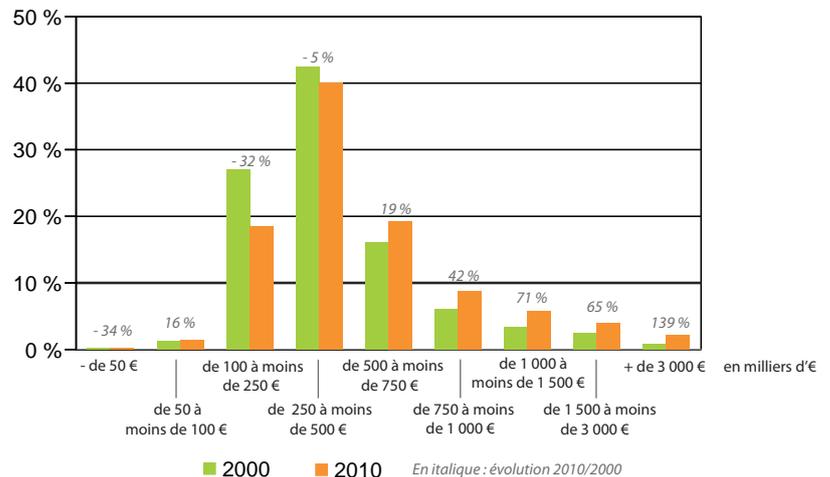
La production avicole se concentre dans les très grandes exploitations

En 2010, l'aviiculture reste un secteur moteur du développement agricole de la région. Le potentiel de production de

l'activité avicole, mesuré par la Production brute standard (PBS), contribue pour 22 % à l'ensemble de l'agriculture

Un glissement des surfaces vers les très grandes classes

Part des superficies destinées aux volailles de chair selon les classes de dimension économique



1 : Cf méthodologie

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

régionale (21 % en 2000) alors que l'aviculture française ne représente que 12 % de l'agriculture nationale. Dans les exploitations avicoles de la région, la dimension économique moyenne d'un élevage passe, en 10 ans, de 302 000 € à 366 000 €, soit un accroissement de 1,9 % par an.

Ce montant dépasse nettement celui de la PBS moyenne des exploitations ligériennes, estimé à 212 000 €. Cette augmentation s'explique par un glissement des exploitations avicoles vers des structures de plus grandes tailles. Ainsi, 59 % des exploitations avicoles sont de très grandes exploitations, c'est-à-dire ayant une PBS supérieure à 250 000 €, contre 46 % en 2000. Les très grandes exploitations détiennent 80 % des superficies destinées aux volailles de chair, alors que les grandes n'en détiennent que 18 %, contre 27 % en 2000.

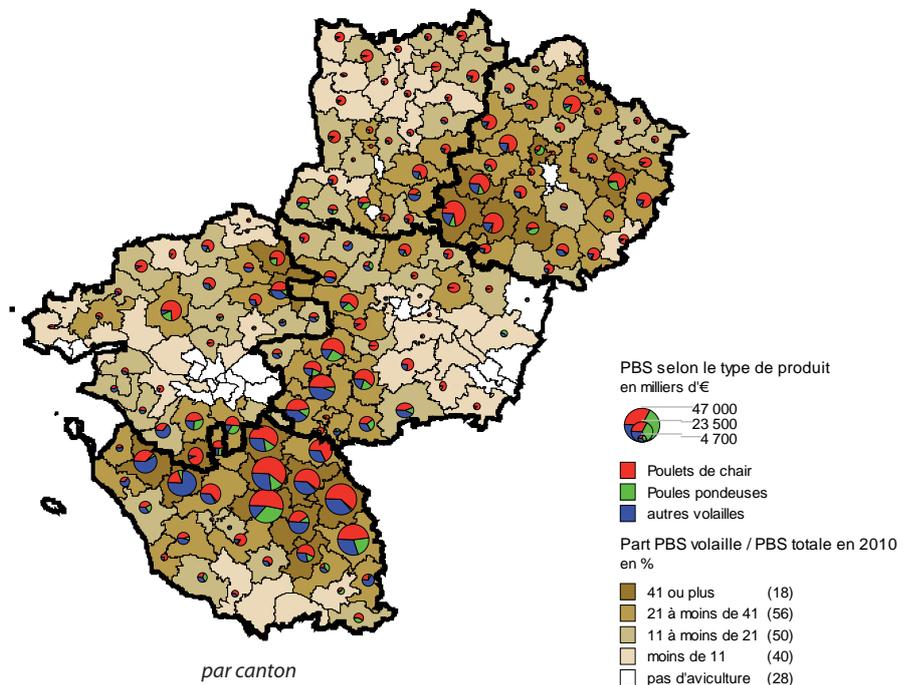
Cette concentration de la production est une caractéristique de l'Ouest, puisque 68 % des exploitations avicoles bretonnes sont également de très grandes exploitations. En revanche, le bassin de production du Sud-Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées) a une composition plus équilibrée de la répartition de ses exploitations avicoles (un tiers de moyennes, un tiers de grandes et un vingtième de très grandes).

Dominance de la filière volailles de chair

La filière *volailles de chair* l'emporte puisqu'en 2010, neuf exploitations avicoles sur dix détiennent ce type d'élevage associé ou non à la ponte ou au gavage. Cependant, leur nombre s'érode de 16 % en 10 ans. En dépit de cette baisse, l'ensemble des surfaces en bâtiments augmente de près de 3 %. Il en résulte une plus grande concentration de la production de volailles de chair.

Trois espèces dominent la production de volailles de chair : le poulet (60 %), le canard à rôti (14 %) et la dinde (11 %). Les poulets de chair présents progressent de 13 % en 10 ans (32,1 millions contre 28,5 millions en 2000). Dans le même temps, leur poids relatif passe de 52 % à 60 %. La production de dindes décroît depuis les années 2000, victime d'une concurrence sans cesse croissante. Les dindes présentes lors du recensement de 2010 ne sont plus que 6,1 millions, soit une chute de 36 % dans les Pays de la Loire. La Bretagne connaît le même

7 % de l'aviculture régionale concentrée en Vendée en 2010



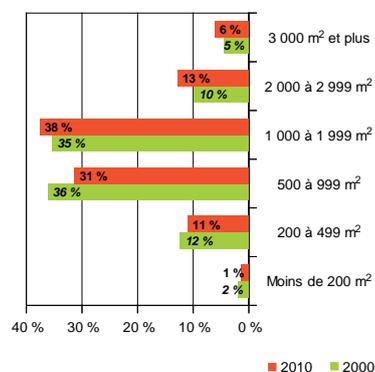
Source : Agreste – Recensement agricole 2010

Cette concentration des moyens de production s'accompagne dans l'Ouest d'une spécialisation de l'ensemble des élevages. Dans les Pays de la Loire et en Bretagne, respectivement 82 % et 92 % des exploitations ayant une activité

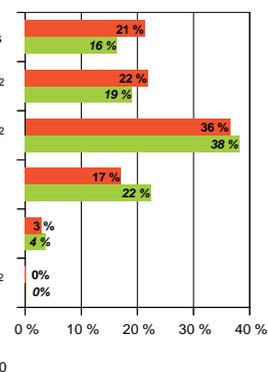
avicole sont classées en *Exploitations avicoles spécialisées*. Les autres non spécialisées sont qualifiées en grande partie en *Polyculture, polyélevage* (16 % en Pays de la Loire, 7 % en Bretagne).

La moitié des élevages les plus importants cumulent 78 % des superficies en bâtiments

Répartition des élevages selon leur surface destinée aux volailles de chair



Répartition des surfaces de bâtiments destinés aux volailles de chair selon la taille de l'élevage



Source : Agreste - recensements agricoles 2000 et 2010

niveau de baisse.

Les systèmes d'exploitation se sont intensifiés, surtout pour le poulet de chair et le canard à rôti. En 2010, les exploitations détenant des poulets en comptent en

moyenne 15 000 présents lors du passage de l'enquêteur, contre 12 000 en 2000. Il en est de même pour le canard à rôti : l'effectif moyen présent est de 10 300 en 2010 contre 6 500 en 2000, soit 60 %

de plus. L'augmentation moyenne des effectifs s'explique différemment selon les espèces. Pour le canard à rôti et le poulet Label Rouge, l'augmentation résulte en partie de l'accroissement du parc des bâtiments chez les éleveurs ayant décidé de poursuivre cette production. Pour le poulet standard ou export, s'ajoute également la densification des bâtiments destinés à cette production. Ce phénomène est moins vrai pour la dinde et la pintade. Les niveaux de présence moyen y sont sensiblement les mêmes en 2000 et 2010, soit 6 500 pour les pintades et 8 000 pour les dindes.

Le mouvement de concentration constaté en 2000 s'affirme nettement en 2010. Les exploitations avicoles d'une capacité supérieure à 2 000 m² représentent 19 % des élevages et 43 % des surfaces destinées aux volailles de chair. En 2000, ces parts étaient respectivement de 15 % et 36 %. En 10 ans, ces élevages de 2000 m² et plus augmentent de près de 20 % quand ceux de moins de 500 m² baissent de 21 %.

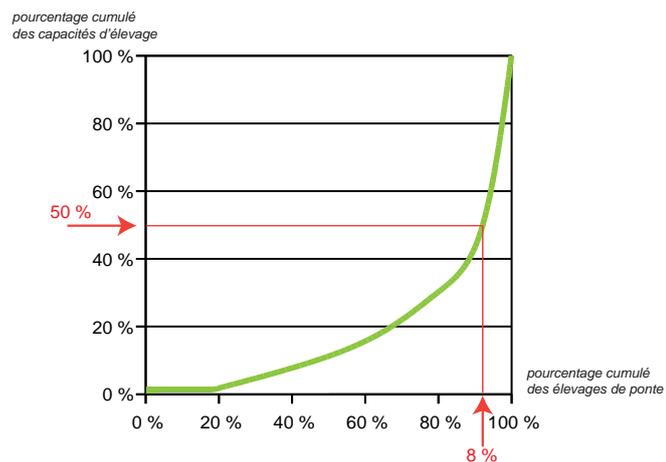
D'une manière générale, après la baisse des superficies en bâtiments destinés aux volailles de chair constatée entre 2000 et 2008 (Agreste-Enquête Aviculture

2008), les enquêtes d'ITAVI² réalisées chaque année sur l'évolution du parc de bâtiments, confirment une amélioration dudit parc depuis 2008. Le rythme des constructions progresse et les disparitions tendent plutôt à diminuer. La situation est particulièrement favorable au parc *Label & Bio*, ce qui peut expliquer en partie l'évolution positive du parc ligérien (3 %) entre les deux recensements alors que le parc national chute de 10 %. Le poulet *Label* représente en effet près qu'un quart de la production régionale de poulet.

Capacité des poulaillers de poules pondeuses en augmentation de 36 %

La filière *ponde* enregistre un fort développement de sa production dans la région. Plus de 5 millions de poules pondeuses d'oeufs de consommation et 3 millions de poules pondeuses d'oeufs à couver sont présentes lors du recensement, soit respectivement 39 % et 43 % de plus qu'en 2000. Les capacités d'élevage de poules pondeuses ont particulièrement augmenté dans la région : 36 % contre 10 % en Bretagne ou encore 26 % au niveau national. Tous les départements sont concernés mais la Mayenne, la Sarthe et la Vendée se distinguent par une hausse comprise entre 46 % et 66 %. Au sein de la filière avicole, certains exploitants diversifient les espèces produites. Ainsi, les éleveurs associant volailles de chair et volailles de ponte sont passés de 2 % des aviculteurs en 2000 à 10 % en 2010. Par ailleurs, la filière ponte est la seule à enregistrer une augmentation du nombre de ses exploitations, 72 % en 10 ans. Dans le même temps, elle est restée très concentrée. Plus de la moitié des capacités d'élevage est détenue par des exploitations ayant 50 000 pondeuses et plus. Ces exploitations représentent 8 %

La moitié des capacités est détenue par 8 % des exploitations avicoles de ponte
Courbe de concentration des élevages de ponte



Source : Agreste - recensement agricole 2010

des élevages de ponte. Ceux-ci présentent des situations assez hétérogènes puisque la taille moyenne d'un élevage est de 20 000 têtes alors que la moitié de ces élevages détiennent moins de 8 000 poules. Deux profils d'exploitation se dessinent : les structures spécialisées en poules pondeuses seulement, avec une moyenne de 19 500 poules par élevage

et celles associant poules pondeuses et volailles de chair, avec une moyenne de 25 000 têtes par élevage. Ces dernières sont de très grande dimension économique et largement spécialisées en aviculture, 93 % d'entre elles sont classées en *Exploitations avicoles spécialisées*.

Plus d'exploitations concernées par le Label en Mayenne et Vendée

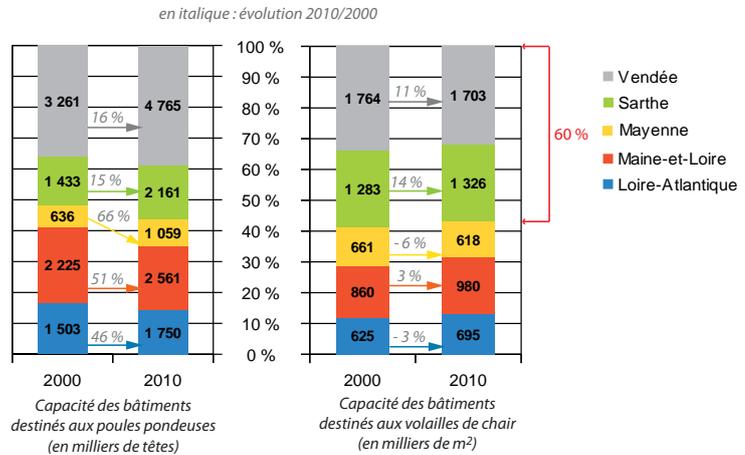
Au niveau infra-régional, si la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire ont dynamisé l'aviculture sur leur territoire, la Vendée et la Sarthe restent les poids lourds de la région. L'évolution des systèmes d'exploitation diffère selon les départements. En 10 ans, la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire affichent un accroissement (respectivement de 11 % et 14 %) de la superficie de leur parc de bâtiments destinés aux volailles de chair.

En effet, dans ces deux départements, les éleveurs se sont plutôt placés sur le marché du poulet léger destiné à l'exportation, notamment vers les Pays Tiers, pour répondre à une demande soutenue tout au long de la décennie, excepté en 2006 (grippe aviaire). Cela explique en partie la hausse de 27 % des effectifs de poulets présents en Maine-et-Loire et de 20 % en Loire-Atlantique entre les deux recensements. Quant à

la Mayenne et la Vendée, leur parc se contracte légèrement, respectivement de 7 % et 3 %. Durant cette décennie, ces deux départements ont fait le choix d'orienter un peu plus leur production vers la volaille *Label Rouge*. Les exploitations avicoles concernées par une production de volaille *Label Rouge* sont passées de 28 % à 35 % en Mayenne et de 11 % à 16 % en Vendée. Ce déplacement de la production, du standard vers la qualité,

s'est en partie opéré par une adaptation des bâtiments existants sans nouvelle construction. Au niveau de la région, la Vendée domine les autres départements, en particulier pour le poulet de chair et le canard (à rôtir ou à gaver). En revanche, elle se désengage des petites volailles (cailles et pigeons), en particulier au profit de la Loire-Atlantique. Dans les autres départements, le poulet de chair est dominant, notamment en Sarthe, plutôt spécialisée en *Label Rouge*. Dans ce département, 62 % des exploitations avicoles sont concernées par une production de volailles sous *Label Rouge*.

Près de 60 % des surfaces de bâtiments destinés à la production de volailles de chair sont localisés en Vendée et Sarthe
Poids de chaque département dans la détention des bâtiments d'élevage



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

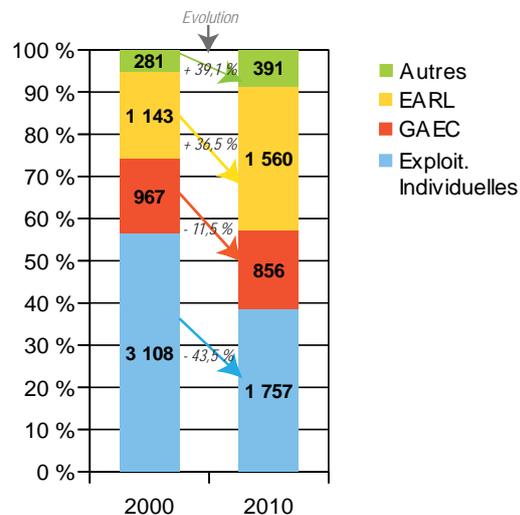
Essor des EARL

En une décennie, le nombre d'exploitations avicoles régresse de 17 %. Les exploitants individuels sont les plus impactés : près de la moitié d'entre eux a disparu. En revanche, les formes sociétaires ont progressé de 17,4 %. Cet essor profite davantage aux EARL (Exploitation agricole à responsabilité limitée) qu'aux GAEC (Groupement agricole d'exploitations en commun). Les EARL enregistrent une hausse de 37 % quand les GAEC chutent de 11 %, soit nettement plus que l'érosion de 5 % constatée pour l'ensemble des GAEC de la région.

Le GAEC est particulièrement adapté aux agrandissements d'exploitations puisqu'il permet l'arrivée de nouveaux associés qui apportent un capital (travail, terre, ...). Ainsi, les GAEC avicoles sont 56 % avec 3 associés ou plus alors qu'en 2000, ils n'étaient que 44 %. Le GAEC peut s'interpréter comme un regroupement d'exploitations individuelles d'autant plus que les associés sont tous coexploitants et cogestionnaires, ce qui n'est pas toujours le cas dans l'EARL. La quasi totalité des GAEC avicoles sont de très grandes exploitations, tant en termes de potentiel de production (482 000 € en moyenne) qu'en termes de superficie (140 ha en moyenne).

L'EARL est plus souvent le résultat d'un changement juridique de l'exploitation

Plus d'un tiers des élevages avicoles sont des EARL
Répartition des exploitations avicoles selon leur statut juridique



Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010

individuelle, sans apport supplémentaire de capital. Pouvant être unipersonnelle, c'est la transposition de l'exploitation individuelle en forme sociétaire. Cette forme permet à l'agriculteur de dissocier son patrimoine personnel du professionnel et d'acquiescer éventuellement un statut pour son conjoint. Ainsi, sur les 1 560 EARL avicoles, 43% n'ont qu'un seul associé, 53 % ont deux associés, le chef d'exploitation et son conjoint. Les EARL à un exploitant sont plus grandes que les exploitations individuelles en termes de

potentiel de production, 350 000 € contre 270 000 €. Comparativement aux GAEC, elles ne sont que 4 % à avoir 3 associés ou plus. Leur superficie moyenne, 70 hectares, représente la moitié de celle d'un GAEC. Cependant, rapportée au nombre d'associés, la SAU des sociétés à plusieurs exploitants est comparable à celle des exploitations individuelles (43 ha pour l'associé d'EARL, 50 ha pour celui d'un GAEC, 48 ha pour l'exploitant individuel).

Quelques caractéristiques selon la catégorie juridique de l'exploitation avicole en 2010

	SAU moyenne en ha	Nb moyen d'UTA totale	Surface moyenne des bâtiments destinés aux volailles de chair en m ²	Elevage moyen de poules pondeuses en nb de place	PBS moyenne en €	Part des exploit. ayant 3 associés et plus	Part des exploit. ayant 2 associés	Nombre moyen d'associés	Age moyen des chefs et coexploitants	Part des exploit. ayant l'otex « Exploitations avicoles spécialisées »	Part des exploit. ayant l'otex « Exploitations de polyculture et polyélevage »
Exploit. Ind.	48	1,4	1 200	9 500	272 000	//	//	1	48	89 %	10 %
GAEC	140	3,2	1 400	18 400	482 000	56 %	44 %	2,8	44	64 %	28 %
EARL	70	2,0	1 400	19 000	357 000	4 %	53 %	1,6	46	81 %	18 %
Autres	34	3,9	2 300	58 800	524 000	8 %	34 %	1,5	48	93 %	5 %
Total	72	2,2	1 400	20 000	362 000	13 %	29 %	1,6	46	82 %	16 %

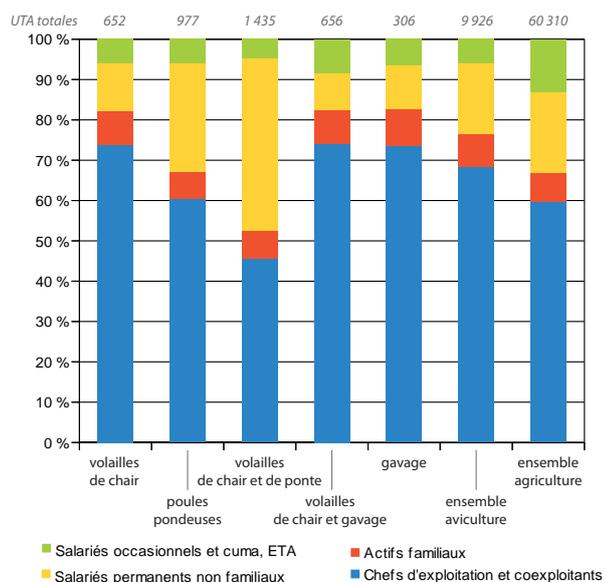
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Recul de l'emploi salarié

La structure de l'emploi dans les fermes avicoles est un peu différente de celle de l'ensemble des moyennes et grandes exploitations de la région. La part relative de la main d'oeuvre impliquant les chefs et les co-exploitant, exprimée en UTA, est plus importante dans les élevages avicoles, 68 % contre 60 % pour l'ensemble des exploitations. A contrario, la part du salariat permanent est de 17 % dans l'aviculture pour 20 % dans l'ensemble des exploitations. En une décennie, l'emploi salarié a baissé de 24 % dans la filière avicole alors qu'il s'est quasiment maintenu dans l'ensemble de l'agriculture ligérienne. La professionnalisation de la filière avicole se traduit aujourd'hui par un recours plus important aux codirigeants.

Globalement dans la région, la filière *ponte* a mieux résisté que celle des *volailles de chair*. Le nombre d'exploitants cogestionnaires dans la filière *ponte* a doublé en 10 ans, passant de 600 à 1 200 agriculteurs ayant des poules

Plus de chefs et coexploitants dans la filière avicole Comparaison de la structure de l'emploi selon la spécialisation



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

pondeuses. Quant à la filière *gavage*, elle semble s'associer à la production de volailles de chair. Ainsi, 185 exploitations

faisant du *gavage* en 2000 disparaissent quand 146 nouvelles associent *gavage* et volailles de chair en 2010.

L'accoupage, une filière non négligeable dans les Pays de la Loire

Maillon central de la filière avicole, situé entre le sélectionneur et le producteur de volailles, l'accoupage est également une activité bien implantée dans les Pays de la Loire. La présence dans la région de groupes comme Grelier, spécialisé dans l'accoupage de dindes, pintades et poules, Grimaud Frères Sélection, spécialisé dans l'accoupage de canards et de petites volailles ou encore Soulard avec des couvoirs de canetons, n'est sans doute pas étranger à ce dynamisme.

D'après le recensement agricole de 2010, la région compte 54 exploitations disposant de couvoirs, soit près de 20 % des exploitations nationales de la filière. Dans la région, 5 sont des établissements entièrement spécialisés dans l'accoupage. Ces derniers, très industrialisés, ont un statut de société commerciale et emploient entre 20 et 40 salariés.

Les autres exploitations ayant une activité accoupage l'associent à une autre activité avicole, souvent l'élevage de reproducteurs. Ces dernières sont également de taille importante : elles ont en moyenne 7 salariés, 710 000 € de PBS, 67 000 places pour les poules pondeuses et 3 800 m² de bâtiments destinés aux volailles de chair. La moitié d'entre elles sont dépourvues de SAU et 41 % sont des sociétés commerciales.

Une large part des volailles située dans l'Ouest

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire	Bretagne	France métró	Pays de la Loire	Pays de la Loire & Bretagne		
	Évo/2000 2010 %	Part 2000 %	Part 2010 %									
Nombre d'exploitations avicoles	543	844	628	1 138	1 411	4 567	4 070	21 744	18	21	36	40
Caractéristiques des élevages :												
Capacité, en nombre de têtes, des poulaillers de poules pondeuses	1 750	2 561	1 059	2 161	4 765	12 296	44 666	104 988	11	12	60	54
Superficie des bâtiments destinés aux volailles de chair (en m²)	695	980	618	1 326	1 703	5 322	4 999	19 073	25	28	54	54
Volailles de ponte 1 :												
Poules pondeuses, oeufs de conso.	627	1 207	488	1 113	1 684	5 118	18 764	45 794	8	11	51	52
Poules pondeuses, oeufs à couver	361	737	217	460	1 229	3 005	4 118	9 838	26	31	69	72
Poulettes	704	488	174	400	1 019	2 785	11 265	21 216	11	13	66	66
Volailles de chair 1 :												
Poulets de chair	4 679	4 129	4 535	7 325	11 413	32 081	47 482	141 312	23	23	55	56
Dindes	841	931	640	1 744	1 980	6 137	10 862	23 185	25	26	69	73
Canards à rôtir	735	2 122	540	691	3 441	7 528	2 475	12 511	57	60	77	80
Printades	374	796	373	924	1 350	3 817	1 533	10 204	35	37	54	52
Pigeons et caillies	543	300	30	66	2 493	3 432	275	9 081	39	38	43	41
Oies	7	34	12	44	19	117	44	539	21	22	30	30
Volailles de gavage 1 :												
Canards à gaver	425	377	115	235	1 095	2 247	759	13 539	19	17	23	22

1 : effectifs présents lors du recensement, en milliers de têtes

Source : Agreste – Recensements agricoles 2000 & 2010

Quelques indicateurs sur les exploitations avicoles selon leur spécialisation

	Volailles de chair, seulement		Poules pondeuses, seulement		Gavage, seulement		Volailles de chair & poules pondeuses		Volailles de chair & gavage		Ensemble des élevages avicoles	
	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Nombre d'exploitations concernées	4 448	3 206	344	382	358	173	136	444	213	359	5 499	4 564
Nombre de chefs et coexploitants	6 341	5 183	496	640	469	246	193	702	305	507	7 804	7 278
Age moyen des chefs et coexploitants	42 ans	46 ans	42 ans	44 ans	41 ans	46 ans	41 ans	45 ans	41 ans	45 ans	42 ans	46 ans
Part des exploitations avicoles spécialisées (OTEX: 5200)	85 %	82 %	77 %	72 %	59 %	61 %	97 %	93 %	89 %	90 %	83 %	82 %
Part des très grandes exploitations (PBS>250 000 €)	49 %	64 %	33 %	34 %	7 %	10 %	72 %	78 %	43 %	41 %	46 %	59 %
Part des exploitations sans SAU	7 %	10 %	14 %	17 %	15 %	21 %	40 %	20 %	7 %	22 %	9 %	13 %
Surface moyenne détenue en bâtiments destinés au volailles de chair	1 200 m ²	1 360 m ²	//	//	//	//	1 390 m ²	1 570 m ²	990 m ²	1 160 m ²	1 200 m ²	1 360 m ²
Capacité moyenne des poulaillers de poules pondeuses (en têtes : t)	//	//	18 100 t	19 500 t	//	//	25 400 t	25 000 t	//	//	20 000 t	20 000 t
Production brute standard (PBS) totale moyenne par exploitation en milliers d'€	305 €	369 €	290 €	300 €	107 €	117 €	509 €	511 €	265 €	301 €	295 €	362 €
Production brute standard (PBS) totale moyenne par associé (chef & coexploitant) : en milliers d'€	214 €	228 €	202 €	179 €	82 €	82 €	359 €	323 €	185 €	213 €	208 €	227 €
Unité de travail annuel (UTA) totale en moyenne par exploitation	2,2	2,0	2,4	2,6	1,8	1,8	5,3	3,2	2,0	1,8	2,3	2,2
Poids relatif de l'emploi salarié dans l'ensemble de la main d'oeuvre	16 %	12 %	23 %	27 %	5 %	11 %	65 %	43 %	8 %	9 %	18 %	18 %
Nombre moyen d'UTA mobilisées pour 100 000 € de PBS	0,7	0,6	0,8	0,9	1,7	1,5	1,0	0,6	0,8	0,6	0,8	0,6
Poids relatif des sociétés	44 %	62 %	50 %	66 %	31 %	49 %	54 %	67 %	42 %	51 %	44 %	62 %
Nombre moyen d'UTA total par associé (chef et coexploitants)	1,5	1,3	1,7	1,5	1,4	1,3	3,7	2,0	1,4	1,3	1,6	1,4
SAU moyenne par exploitation	59 ha	78 ha	47 ha	61 ha	46 ha	47 ha	36 ha	59 ha	54 ha	53 ha	57 ha	72 ha
Surface moyenne en céréales	20 ha	30 ha	17 ha	22 ha	11 ha	17 ha	13 ha	23 ha	19 ha	19 ha	19 ha	27 ha
Surface moyenne en cultures fourragères ou STH	31 ha	41 ha	22 ha	35 ha	28 ha	25 ha	15 ha	29 ha	26 ha	29 ha	29 ha	38 ha
Poids relatif des céréales dans la SAU	34 %	38 %	36 %	35 %	24 %	36 %	35 %	39 %	34 %	36 %	33 %	38 %
Poids relatif des cultures fourragères ou STH dans la SAU	52 %	52 %	48 %	57 %	62 %	53 %	42 %	50 %	48 %	55 %	52 %	52 %
Part des exploitations ayant déclaré une capacité de stockage ventilé pour les céréales	34 %	35 %	20 %	25 %	16 %	17 %	20 %	29 %	26 %	17 %	31 %	32 %
Capacité moyenne de stockage pour les en-ayant (en tonnes : t)	83 t	165 t	136 t	182 t	55 t	127 t	83 t	164 t	73 t	131 t	84 t	164 t
Part des exploitations ayant déclaré une production de volailles ou d'oeufs sous signe de qualité « Label Rouge »	30 %	34 %	22 %	25 %	0 %	1 %	13 %	29 %	24 %	14 %	27 %	30 %

Source : Agreste - Recensements agricoles 2000 & 2010

Définitions et méthode

■ Champ de l'étude :

Au recensement agricole 2010, 6 240 exploitations ont déclaré détenir des volailles. Parmi ces exploitations, 27 % n'élèvent que quelques poules ou poulets. Il s'agit majoritairement de la production des basses-cours à vocation familiale. Il existe encore quelques fermes qui élèvent des volailles pour leur consommation personnelle mais n'ont pas de réelle vocation avicole.

Le champ de l'étude est donc limité aux exploitations ayant déclaré une activité avicole dont l'élevage atteint au moins un des seuils suivants : 1 000 poules pondeuses d'oeufs (consommation ou à couvrir) ou une capacité équivalente, 1 000 poulettes pour la ponte ou une capacité équivalente, 1 000 dindes, 500 pintades, 200 canards (à rôtir ou à gaver), 500 pigeons ou cailles, 20 oies, 200 m² de bâtiments de volailles de chair.

Le champ est constitué de 4 564 exploitations dans les Pays de la Loire, parfois arrondi à 4 600.

Les effectifs d'espèces donnés dans cette étude correspondent au nombre de têtes présentes lors du passage de l'enquêteur et non à la production effective de l'exploitation. L'aviculteur élève en effet plusieurs bandes de volailles sur une année.

■ **Exploitation agricole** : unité économique qui a une activité agricole, atteint une certaine dimension et possède une gestion courante indépendante. Toutes les informations collectées sont rapportées à la commune siège de l'exploitation même si cette dernière intervient sur plusieurs communes.

■ **Unité de travail annuel (UTA)** : mesure en équivalent temps complet, le volume de travail fourni par les différentes composantes de la main d'oeuvre intervenant dans l'exploitation. Cette notion est une approche du volume de travail et non une mesure de l'emploi sur les exploitations agricoles. Ainsi, l'approche par les UTA est souvent complétée par une analyse du nombre d'actifs agricoles, c'est à dire les personnes qui physiquement interviennent, plus ou moins, dans la vie de l'exploitation.

■ Dimension des exploitations

La diversification des productions et le développement des productions non liées au sol posent des limites à l'utilisation de la surface agricole utilisée (SAU) pour mesurer la taille des exploitations. Afin de déterminer la dimension économique de l'exploitation, il est nécessaire de sommer toutes les productions présentes. Cela est possible en affectant à chaque donnée de structure (surface, effectif d'animaux) un coefficient représentant le potentiel de production unitaire de chaque spéculation. Ce sont les coefficients de Production brute standard (PBS).

Ces coefficients utilisés pour la première fois en 2010 ont un caractère volontairement structurel et résultent des valeurs moyennes constatées sur la période 2005 à 2009.

La somme de l'ensemble des potentiels de production ainsi mesurés permet d'obtenir la PBS totale de chaque exploitation qui permet son classement en :

- Petite : $PBS < 25\ 000\ €$
- Moyenne : $25\ 000\ € \leq PBS < 100\ 000\ €$
- Grande : $100\ 000\ € \leq PBS < 250\ 000\ €$
- Très grande* : $250\ 000\ € \leq PBS$ (* : hors précision, les très grandes sont incluses dans les grandes exploitations).

■ **Orientation technico-économique (OTEX)** : traduit la spécialisation d'une exploitation. Elle est déterminée à partir de la contribution des différentes surfaces et catégories animales à la PBS de l'exploitation. Ainsi, une exploitation est classifiée en *Exploitations avicoles spécialisées* si sa PBS globale résulte, pour au moins les deux-tiers, de cette activité.

Remarque :

Depuis 1978, est appliquée au niveau européen la classification OTEX des exploitations agricoles dont le but est de répartir ces exploitations selon leur spécialisation et leur dimension économique.

Cette classification reposait jusqu'en 2010, sur la structure de la Marge brute standard (MBS) des exploitations. La MBS était égale à la valeur de la production annuelle, y compris les aides liées à cette production, diminuée des coûts des consommations intermédiaires.

La réforme de la PAC de 2003, instituant le découplage des aides liées à la production, obligeait à un recalcul des coefficients de MBS en retirant le montant des aides, ce qui pouvait conduire à des coefficients très faibles, voire nuls ou négatifs. Une réforme a donc été décidée au niveau européen. Si le principe du classement reste identique, il repose désormais sur la Production brute standard (PBS).

Le passage à la nouvelle typologie sur le classement par OTEX a eu quelques incidences sur le classement des exploitations, notamment en aviculture, comme l'indique le tableau ci-dessous :

Répartition des 5 500 exploitations avicoles du RA2000 selon leur OTEX définie	par la MBS	par la PBS
Volailles	23 %	83 %
Polyculture, polyélevage	46 %	13 %
Bovins (lait, viande, mixte)	16 %	3 %
Autres OTEX	15 %	1 %

Source : Recensement agricole 2000

Les exploitations qualifiées de *spécialisées en aviculture* s'avèrent nettement plus nombreuses lorsque la classification repose sur la PBS plutôt que sur la MBS. Cette différence s'explique principalement par la différence de concept entre les coefficients de PBS et de MBS. Avec le passage aux PBS, la valeur plus ou moins importante des subventions ou des coûts afférents à chaque produit modifie la hiérarchie des coefficients de PBS par rapport aux coefficients de MBS.



Agreste : la statistique agricole

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Service régional de l'information statistique et économique

12, rue Menou - BP 23523 - 44035 NANTES cedex 1 - Tel : 02 40 12 36 40 - Fax : 02 40 12 36 43

Courriel : srise.draaf-pays-de-la-loire@agriculture.gouv.fr

Site internet : www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr

- Directeur Régional : Vincent FAVRICHON
- Directrice de la publication : Patricia BOSSARD
- Rédacteur en chef : Jean-Pierre COUTARD
- Rédaction : Sylvie PAVEN
- Composition : Bénédicte GUY
- Dépôt légal à parution
- ISSN : 1956 - 7499
- © Agreste 2012